

**Conseil Communautaire**  
**Séance du 17 Novembre 2022**

**Délibération N° 2022 11 094 : Solidarités – Convention territoriale globale –  
Autorisation de signature**

L'an deux mille vingt-deux, le 17 Novembre 2022 à 18 heures trente  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à la Salle des Récollets - Montval-sur-Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 10/11/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé et diffusés sur le site Web communautaire le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse.

En exercice	39	Présents	32	Pouvoirs	5	Votants	37
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

**Etaient présents :**

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIÉ ; M. Diego BORDIER ; Mme Michelle BOUSSARD ; M. Francis BOUSSION ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Alain CHEVALLIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; Mme Martine CRINIERE ; M. Pascal DUPUIS ; Mme Laure DUTERTRE ; M. Michel DUTHEIL ; Mme Monique GAULTIER ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; M. Jérôme LEONARD ; M. Pascal MARIE ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; M. Patrick RENARD ; Mme Marie-France REYMOND ; M. Gérard RICHARD ; M. Joël TABAREAU ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Catherine TRAPPLER ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Bruno BOULAY	Pascal DUPUIS
Sabrina DUCHESNE	Hervé RONCIERE
Claire COULONNIER	Laure DUTERTRE
Philippe WEHRLÉ	Michel DUTHEIL
Sabrina RAPPART	Excusée
Alain GUILLOIS	Dominique LANGEVIN
Fabienne PINÇON	Excusée

Secrétaire de séance : Sylvie CHARTIER

Y assistaient également :

- Myriam Mortreau – Directrice Générale des Services
- Coline BOUFFETEAU – Responsables du pôle Solidarités – Coordination culture/Tourisme/Sport

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 18/11/2022

Mme Agnès VERDIER, Vice-Présidente en charge des solidarités expose :

Consécutivement à la délibération prise par le Conseil communautaire en date du 25 mars 2021 actant le démarrage de la démarche CTG / Projet Social de Territoire à mener conjointement avec la Caisse d'Allocations Familiales, il convient aujourd'hui de l'autoriser à signer cette Convention qui permettra à la collectivité de prendre en compte les spécificités et besoins de la population de notre communauté de communes mis en évidence dans le diagnostic partagé santé/social élaboré au cours de ces derniers mois. M. le Président rappelle que cette démarche vise à prendre en compte l'ensemble des domaines d'intervention de la CAF et leur déploiement sur notre territoire. Celle-ci peut être progressive au cours de la CTG, dans un esprit de co-construction et co-portage. Les domaines d'intervention concernent principalement la parentalité, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le logement, le handicap, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique.

Au cours de l'année écoulée, le travail de diagnostic partagé et la définition des axes prioritaires pour chacun des champs d'intervention de la CTG ont été menés à bien.

Cette démarche a reposé sur les principes méthodologiques suivants :

- Une démarche partagée et participative : pilotée et animée par la responsable du pôle solidarités de la communauté de communes avec l'appui du cabinet MAZARS sur le volet diagnostic ; en s'appuyant sur un comité technique réuni à plusieurs reprises et un comité de pilotage stratégique reliant la CAF et la Communauté de communes.
- Une démarche de recherche de données statistiques (INSEE, CAF, Pôle emploi, ...) et de données qualitatives (rencontre avec les acteurs locaux, ateliers, enquête auprès des habitants et des professionnels de santé, etc.)

Le diagnostic a été validé par le bureau communautaire du 16 juin 2022, et un séminaire de restitution des travaux et de co-construction du plan d'actions s'est tenu le 28 juin 2022. Lors du comité de pilotage du 8 septembre 2022, sur la base des 6 objectifs du projet social de territoire, 4 ont été retenus pour la CTG :

1. Développer et soutenir une offre de qualité aux familles
2. Soutenir et accompagner les associations et acteurs de l'animation de la vie sociale
3. Favoriser l'accès à l'information, aux droits et la maîtrise de l'usage numérique
4. Renforcer la prévention globale et le soutien auprès des publics les plus fragiles sur le territoire

La Convention territoriale globale pose le cadre du partenariat entre la Communauté de communes et la CAF sur la base de ces 4 objectifs et du plan d'actions associé. Le document comporte le corps de convention ainsi que 4 annexes :

1. Le projet social de territoire de la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé
2. La synthèse financière de la CAF
3. Les fiches actions
4. Une synthèse sur la gouvernance de la convention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;  
Vu la Circulaire 2020 – Déploiement des Conventions territoriales globales (Ctg) et des nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats enfance jeunesse (Cej).  
Vu la Convention d'objectifs et de Gestion (COG) 2018-2022 de la Caisse nationale d'allocations familiales ;  
Vu l'avis favorable unanime de la Commission Solidarités en date du 7 novembre 2022 ;  
Vu la délibération n°2021 03 022 en date du 25 mars 2021 ;

***Le Conseil Communautaire***  
***Après en avoir délibéré :***

1. Autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer, avant la fin de l'année 2022, la Convention territoriale globale avec la CAF de la Sarthe ainsi que l'ensemble de ses annexes, pour une durée de 5 ans, à savoir du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

**Adopté à l'unanimité.**

**Le Président**  
**M. Hervé RONCIERE**



**Secrétaire de séance**  
**Mme Sylvie CHARTIER**

A black ink signature of Mme Sylvie Chartier, written in a cursive style.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200070373-20221117-22\_cclb\_0208-DE  
en date du 22/11/2022 ; REFERENCE ACTE : 22\_cclb\_0208